



Module 2. Les minorités linguistiques au Canada

GUIDE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

DURÉE : 30 MINUTES

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE : Identifier les droits des minorités linguistiques au Canada leur impact dans la vie de tous les jours.



Matériel d'accompagnement

- **Fiche de l'élève** — Module 2 à télécharger ou à imprimer
- **Vidéo YouTube** — à visionner en ligne

Préalables : Avoir complété le Module 1 « La culture, la langue et la loi »

Cette ressource pédagogique peut être utilisée en classe présentielle ou virtuelle. Les activités peuvent se faire individuellement, en équipe ou en groupe-classe.

Ce module s’intègre au Curriculum de l’Ontario :

| Niveau | Programme-cadre | Cours | Domaines |
|------------------------------------|---|-----------------|---|
| 5 ^e année | Études sociales de la 1 ^{ère} à la 6 ^e année, Histoire et géographie, 7 ^e et 8 ^e année (2018) | | B. Communauté et environnement: l’action gouvernementale et citoyenne |
| 6 ^e année | Études sociales de la 1 ^{ère} à la 6 ^e année, Histoire et géographie, 7 ^e et 8 ^e année (2018) | | A. Patrimoine et identité : l’expérience canadienne hier et aujourd’hui |
| 8 ^e année | Études sociales de la 1 ^{ère} à la 6 ^e année, Histoire et géographie, 7 ^e et 8 ^e année (2018) | Histoire | B. Une société en évolution (1890-1914) |
| 3 ^e à la 8 ^e | Programme d’appui aux nouveaux arrivants, de la 1 ^{ère} à la 8 ^e année (2010) | Études sociales | A. Initiation à la société canadienne |

A. Quelles lois protègent les minorités linguistiques au Canada ?

A.1. La protection des communautés francophones

1. À l'aide de la section A.1 de la Fiche de l'élève, expliquer aux élèves que certaines lois protègent les droits linguistiques **partout au Canada** et en donner des exemples comme le droit à l'éducation en français ou le droit à recevoir des services en français.
2. Expliquer que d'autres lois peuvent s'appliquer à un **territoire ou à une province** donnée :
 - Les lois provinciales et territoriales
 - Les lois municipales



Conseil d'adaptation

- Inviter les élèves à lire la section **A.1 de la Fiche de l'élève**.

A.2. La protection des langues autochtones au Canada

1. À l'aide de la section **A.2 de la Fiche de l'élève**, expliquer aux élèves que la **Constitution** et la **Loi concernant les langues autochtones** protègent les langues autochtones.
2. Lire avec les élèves les **Extraits du préambule de la Loi concernant les langues autochtones** de la section **A.2. de la Fiche de l'élève**.
3. Expliquer les extraits aux élèves.
4. Animer une discussion sur l'importance de préserver les langues autochtones.

**Discussion**

- Pourquoi peut-on dire que le Canada n'a pas toujours reconnu les langues autochtones ?
 - De quelles façons la langue, l'identité et la culture sont-elles interreliées ?
-

B. Les droits linguistiques dans la vie de tous les jours

B.1. Qu'est-ce que l'offre active?

1. Demander aux élèves de faire l'exercice de la section **B.1 de la Fiche de l'élève**.

**Corrigé**

- 1. Ahmed et Lucy répondront probablement en anglais. Jean demandera peut-être à être servi en français.
 - 2. Bianca peut accueillir les visiteurs de cette façon: « Bonjour ! Hello ! Je m'appelle Bianca. Comment est-ce que je peux vous aider ? My name is Bianca. How can I help you? »
2. Animer une discussion à partir des réponses des élèves

**Discussion**

- Demander aux élèves de comparer les réponses entre des élèves à celles du corrigé.
 - Il est important qu'ils comprennent que lorsqu'un service peut être offert en français, le client ou l'utilisateur doit le savoir.
 - Il est important que les élèves sachent que même s'ils sont capables de parler anglais, ils peuvent demander à recevoir un service en français.
 - Demander aux élèves de donner des exemples de moments où il est préférable d'être servi dans sa langue maternelle, par exemple :
 - À un rendez-vous médical
 - Quand on communique avec le 911
 - Pour renouveler son passeport
 - La personne se sent plus à l'aise, ressent moins de stress, et de plus, la langue et la culture francophones sont préservées.
3. Expliquer aux élèves ce qu'est l'offre active et pourquoi elle est importante.

**L'offre active et le bilinguisme**

« L'offre active de service est une invitation ouverte au public à utiliser une de nos deux langues officielles – le français ou l'anglais – lorsqu'il communique avec le gouvernement fédéral ou en reçoit un service. Celle-ci comprend un accueil bilingue, comme « Bonjour! Hello! » ainsi que des repères visuels, comme des enseignes, qui renforcent cette invitation. »

Source : Commissariat aux langues officielles du Canada

4. Conclure l'activité en expliquant que :
 - Un geste simple comme l'offre active peut aider à la promotion et la protection de la langue française
 - Ne pas faire ce geste pourtant simple peut contribuer à la disparition de la langue française.

B.2. Qu'est-ce qu'il faut pour pouvoir étudier en français?

1. À l'aide de la section **B.2 de la Fiche de l'élève**, expliquer aux élèves que la Charte canadienne protège le droit d'étudier dans la langue officielle minoritaire de la province ou du territoire.



Conseil

- Inviter les élèves à lire la section **B.2 de la Fiche de l'élève**.
-

2. Animer une discussion sur l'importance de l'éducation en français.



Discussion

- Qu'arriverait-il aux communautés francophones minoritaires s'il était interdit d'étudier en français?
 - Pourquoi l'éducation en français est-elle importante?
 - D'où vient l'argent pour financer les écoles francophones?
 - Quelle est la différence entre des écoles d'immersion en français et des écoles de langue française?
-

C. Bibliographie

Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez :
[CliquezJustice.ca](http://www.cliquezjustice.ca)
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez :
www.cliquezjustice.ca/glossaire

CliquezJustice.ca, L'éducation en français : vous y avez droit! En ligne :

<https://www.cliquezjustice.ca/information-juridique/droit-l-enseignement-dans-sa-langue>

CliquezJustice.ca, Programme de contestation judiciaire. En ligne :

<https://www.cliquezjustice.ca/vos-droits/programme-de-contestation-judiciaire>.

Encyclopédie Canadienne, Histoire de la Loi sur les langues officielles. En ligne :

<https://www.youtube.com/watch?v=IXnaCgxAVnc>.

Encyclopédie Canadienne, Langues autochtones au Canada. En ligne :

<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/langues-autochtones-au-canada>)

Encyclopédie Canadienne, Lillian Elias : l'histoire d'une survivante des pensionnats.

En ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=XWnieTNLmPg>.

Loi concernant les langues autochtones (Canada)

Radio-Canada, Parole autochtone 149 : Les langues autochtones. En ligne :
<https://www.youtube.com/watch?v=EySkPZvI7zk>).

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2021 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

ajefo Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario